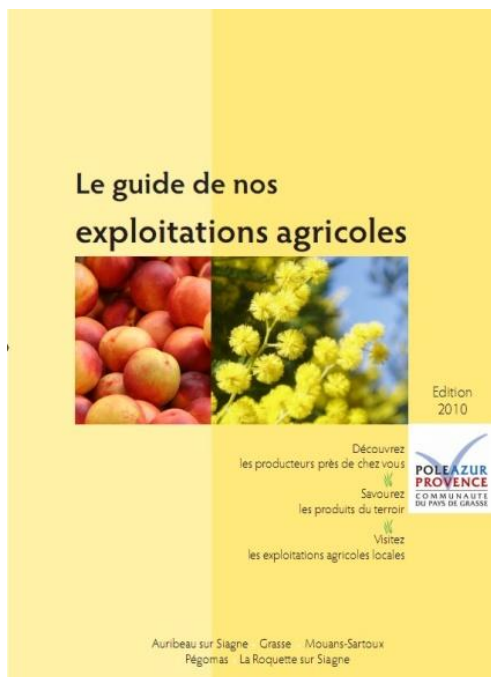


Communiqué de presse,  
Grasse, le 24 janvier 2011



## Le guide de nos exploitations agricoles

Pour découvrir les producteurs près de chez vous...



**Soutenir l'activité agricole du Pays grassois, telle est la volonté des élus de la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence traduit par la signature de la Charte Agricole en novembre 2007.**

**L'agriculture du territoire, en plus de son rôle de production, participe à l'entretien des paysages et à la protection de la biodiversité. Elle se veut garante de notre qualité de vie et est, à ce titre, reconnue d'intérêt public.**

### Naissance d'un projet...

L'identité du Pays de Grasse s'est forgée autour de son patrimoine rural et de ses spécificités : les plantes à parfum, le mimosa, l'oléiculture... Ainsi, l'agriculture faisant partie intégrante du territoire, son maintien constitue un enjeu majeur d'un point de vue économique, environnemental et social. Il est donc important de préserver cet héritage de plus en plus fragilisé car l'agriculture n'est pas seulement une image, elle est garante de tout un équilibre.

Conscients de cette urgence, les élus de Pôle Azur Provence, ont reconnu dans leur projet d'agglomération non seulement la nécessité de maintenir l'activité agricole sur le territoire mais aussi de mobiliser les acteurs du monde rural pour mettre en place des actions concrètes qui prennent à la fois en compte le développement de l'économie agricole et la protection de l'environnement.

Des actions ont déjà été mises en place telles que le développement des circuits courts de commercialisation, une meilleure communication du métier d'agriculteur, une sensibilisation pour consommer des produits locaux, frais et de saison...

Le « **guide de nos exploitations agricoles** » s'inscrit dans cette démarche. Il est l'aboutissement d'un travail commun des élus, des producteurs locaux, de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et a pour vocation de faire connaître les agriculteurs près de chez vous, et apprécier ainsi les productions locales de votre territoire.

## Quelques chiffres : l'agriculture sur notre territoire

- Les agriculteurs représentent 0,7 % de la population active du territoire Pôle Azur Provence.
- La surface agricole utilisée est de 1 000 ha soit 11 % de la superficie du territoire.
- 109 exploitants sont recensés sur le périmètre Pôle Azur Provence soit 8 % du département des Alpes-Maritimes.
- Les exploitations du Pays grassois se positionnent essentiellement sur l'horticulture (48 %) et le maraîchage (45 %).
- Le territoire possède en outre des productions emblématiques telles les plantes à parfum, le mimosa, et la rose.
- Un secteur fragilisé à cause de l'âge moyen élevé des chefs d'exploitation (58 ans) et une forte pression de l'urbanisation.



## Pourquoi et pour qui un guide des exploitations agricoles ?

Le maintien de l'agriculture sur le territoire de Pôle Azur Provence ne sera possible qu'à trois conditions :

- En valorisant et renforçant le rôle économique des exploitations agricoles du territoire.
- En reconnaissant et en prenant en compte l'agriculture dans l'équilibre et la gestion du territoire.
- En favorisant le rapprochement entre producteurs et acteurs du territoire.



Réaliser un guide des exploitations agricoles du territoire Pôle Azur Provence est un moyen d'amener le public vers les producteurs, de faire connaître et reconnaître le travail de nos agriculteurs en incitant chacun à consommer des produits locaux, de saison, savoureux et bons pour la santé.

Elaboré avec les producteurs et la Chambre d'agriculture des Alpes maritimes, ce guide vous informe sur l'importance de consommer des produits de proximité et de saison :

- Les raisons de préférer ce qui est de « saison » et produit près de chez soi
- Quels fruits et légumes pour quelles saisons?
- Comment les trouver?
- Quels sont les signes de qualité garantissant leur origine et provenance ?



Vous y trouverez également la liste des maraîchers, horticulteurs, éleveurs ou oléiculteurs situés près de chez vous. Ces passionnés proposent la vente directe de leurs produits (fruits et légumes de saison, grands crus d'huile d'olive, volailles élevées en plein air, fromages...) ou la visite de leurs exploitations (découverte des champs de mimosa, de rose ou de jasmins.

Enfin, pour vous mettre « l'eau à la bouche », le guide apporte quelques idées recettes, proposées par les producteurs eux-mêmes pour le plus grand plaisir de chacun !

**Le guide de nos exploitations agricoles est disponible à la communauté d'agglomération Pôle Azur Provence, dans les mairies, offices de tourisme, médiathèques, Chambre d'Agriculture et chez les producteurs présents dans le guide. Il est également téléchargeable sur le site : [www.poleazurprovence.com](http://www.poleazurprovence.com).**

Nos partenaires : Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes

---

## CONTACT PRESSE

**Muriel Courché**

**Relations presse Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence :**

**Tél. 04.97.05.22.03 – Gsm : 06.68.93.02.42**

[mcourche@poleazurprovence.com](mailto:mcourche@poleazurprovence.com)

